

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA PLAINE DE L'AIN**

-----  
SIEGE

143 rue du château  
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N° D2025-087**

**Objet : Avenant n°3 à la convention entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et FNE Ain pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité**

**LE PRESIDENT**

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de signature des contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

VU la délibération du n° 2021-086 du 6 mai 2021 relative aux conventions de partenariat pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

VU la délibération n°2022-108 relative aux avenants 1 aux conventions de partenariat pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

VU la délibération n° 2024-088 relative aux avenants 2 aux conventions de partenariat pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

CONSIDERANT que la répartition prévisionnelle du nombre de jours d'accompagnement de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain par l'association France Nature Environnement Ain dans le cadre du marathon de la biodiversité entre les différentes missions ne correspond pas parfaitement aux travaux qui ont été conduits et seront conduits jusqu'au 31 décembre 2025 (ex : surestimation du nombre de jours de suivi des chantiers de plantations et sous-estimation des jours de suivi des chantiers de création / restauration de mares) ;

- **DECIDE** de signer l'avenant n°3 à la convention entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et FNE Ain pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité visant à modifier l'article 2 « Missions confiées à FNE Ain et modalités d'application techniques et financières pour l'exercice 2024/2025 » de l'avenant n°2, en vue de reventiler la répartition des jours d'accompagnement de l'association. Il est à noter que cette reventilation des jours par mission n'affecte aucunement le coût maximal prévu pour l'accompagnement.

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

*Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 25 septembre 2025*

*Publiée le*        **26 SEP. 2025**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 25 septembre 2025.

Le Président  
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER



## AVENANT N°3 à la convention

### entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et FNE Ain pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité

Entre

**FNE Ain**

Dont le siège se situe au 44 avenue de Jasseron

01000 BOURG-EN-BRESSE

Représenté par Clémence DUROCHAT, en sa qualité de co-Présidente,

D'une part,

Et,

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN (CCPA)**

Dont le siège se situe au 143, rue du Château

01150 CHAZEY SUR AIN

Représentée par son Président, M. Jean-Louis GUYADER

D'autre part,

VU la délibération du n°2021-086 du 6 mai 2021 relative aux conventions de partenariat pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

Vu la convention entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et FNE Ain pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

Vu la délibération n°2022-108 relative aux avenants 1 aux conventions de partenariat pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

Vu l'avenant n°1 à la convention entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et FNE Ain pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité.

Vu la délibération n°2024-088 relative aux avenants 2 aux conventions de partenariat pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

Vu l'avenant n°2 à la convention entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et FNE Ain pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité.

Il a été établi ce qui suit :

**ARTICLE 1 : OBJET**

En application de l'article 7 de la convention entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et FNE Ain pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité, le présent avenant (n°3) a pour objet de mettre à jour les missions confiées au partenaire. Cette mise à jour consiste en la reventilation des nombres de jours attribués aux missions d'accompagnement pour l'exercice 2024 / 2025 définies dans les tableaux de l'article 2 de l'avenant n°2 de la convention. Il est à noter que cette reventilation n'affecte pas le coût maximal prévu pour l'accompagnement.

Les autres clauses de la convention demeurent applicables.

## ARTICLE 2 : MISSIONS CONFIEES A FNE AIN ET MODALITES D'APPLICATION TECHNIQUES ET FINANCIERES POUR L'EXERCICE 2024/2025

Les missions confiées au partenaire ainsi que les coûts associés pour l'exercice 2024 / 2025 sont répartis comme suit :

Accompagnement dans la mise en œuvre du marathon de la biodiversité :

		FNE						
		2024				2025		
		Coût par mission	Nombre max prévu	Coût max prévu	Correspondance / nb jour	Nombre max prévu	Coût max prévu	Correspondance / nb jour
Accompagnement des porteurs de projet	Visites terrain	300,00 €	14,00	4 200,00 €	7,00	3,00	900,00 €	1,50
	1 j d'accompagnement des porteurs de projet (fiche type, zones prioritaires, tableau de bord, fiche chantier) dans la limite de 2 jours par projet	600,00 €	14,00	8 400,00 €	14,00	5,50	3 300,00 €	5,50
	Présentation des projets en comité de sélection	600,00 €	2,00	1 200,00 €	2,00	1,00	600,00 €	1,00
Suivi des chantiers	Mise en place d'un tableau de bord de suivi des projets + maintenance + mise à jour (fiches projet et SIG)	300,00 €	2,00	600,00 €	1,00			
	Chantiers participatifs haies hors matériel	1 200,00 €	4,00	4 800,00 €	8,00	1,00	1 200,00 €	2,00
	Suivi des chantiers haies via marché Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain + aide CCTP / analyse	200,00 €	8,10	1 620,00 €	2,70	9,90	1 980,00 €	3,30
	Chantiers participatifs mares hors matériel	1 200,00 €	1,00	900,00 €	1,50	4,00	3 600,00 €	6,00
	Suivi des chantiers mares via marché Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain	300,00 €	3,00	900,00 €	1,50	1,00	1 200,00 €	2,00
	Préparation et présentation du bilan annuel	600,00 €	1,00	600,00 €	1,00	1,00	600,00 €	1,00
	Réunions locales sur le terrain avec porteurs de projets haies et mares. Formation obligatoire du CCTP	600,00 €	1,00	600,00 €	1,00	1,00	600,00 €	1,00
	Création du matériel pédagogique "mares"							
Communication / sensibilisation	Articles presse							
	Animation du réseau d'acteurs							
	Animation "mares&haies" à destination du grand public	600,00 €	1,00	600,00 €	1,00	1,00	600,00 €	1,00
	Réunions agricole - communales							
Gestion de projet, participation aux réunions de coordination (jours)		600,00 €	9,00	5 400,00 €	9,00	5,00	3 000,00 €	5,00
<b>Total prévisionnel 2024 / 2025</b>			<b>60,10</b>	<b>29 820,00 €</b>	<b>49,70</b>	<b>33,40</b>	<b>17 580,00 €</b>	<b>29,30</b>

Accompagnement dans l'établissement d'un bilan du marathon de la biodiversité :

		FNE						
		2024				2025		
		Coût par mission	Nombre max prévu	Coût max prévu	Correspondance / nb jour	Nombre max prévu	Coût max prévu	Correspondance / nb jour
Bilan marathon de la biodiversité - volet mares		600,00 €	3,50	2 100,00 €	3,50	14,00	8 400,00 €	14,00
Bilan Marathon de la biodiversité - volet haies		600,00 €	1,00	600,00 €	1,00	9,00	5 400,00 €	9,00
<b>Total prévisionnel du bilan 2024/2025</b>			<b>4,50</b>	<b>2 700,00 €</b>	<b>4,50</b>	<b>23,00</b>	<b>13 800,00 €</b>	<b>23,00</b>

Fait en deux exemplaires, le

Pour FNE Ain

Pour la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

La co-Présidente  
Clémence DUROCHAT

Le Président  
Jean-Louis GUYADER